



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°215
juin 2021

page 2

vos délégué-es rendent compte

CT du 8 avril

CT du 11 mai

page 3

ça bouge dans les services départementaux

information sur les Ass Fam

Malifeu, le retour ! Pour la DSN, le SAFED et la PMI de Villejean

commission action sociale du 27 mai

page 4

ici et ailleurs

honte au Département des Alpes-Maritimes

une assistante sociale meurt dans l'exercice de ses fonctions

audience syndicale : Solidaires confirme son implantation



section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2

document réalisé et imprimé par nos soins

Il y a 150 ans : la Commune de Paris

Il y a 150 ans, dans un contexte de défaite et d'occupation d'une partie du territoire, la Commune de Paris fut une tentative inédite d'instaurer une véritable république démocratique, sociale et émancipatrice.

Démocratique car les élus sont révocables, comptables et responsables de leurs actions et décisions devant le peuple. Une démocratie qui s'appuie sur une citoyenneté active au sein de chambres syndicales, de clubs ou de comités où discussions et débats sont permanents. Mais aussi dans les entreprises où l'idée d'autogestion et d'ateliers coopératifs s'installe.



Sociale car elle abolit le travail de nuit, interdit les amendes et retenues sur salaires ainsi que les expulsions de locataires et combat le chômage. Elle instaure l'école laïque, gratuite et obligatoire et est même pionnière de l'éducation populaire.

Émancipatrice vis-à-vis des femmes qui revendiquent, à travail égal, un salaire égal et les

prémices d'une émancipation sociale. Les femmes s'impliquent dans des clubs politiques, rallient des brigades militaires ou publient des journaux. Mais aussi vis-à-vis des étrangers qui, fait unique, occupent des postes ministériels ou de commandement militaire.

Alors, certes, la brièveté de cette expérience originale – 72 jours ! – n'aura pas permis de réaliser tous ces projets et de répondre à toutes les aspirations populaires. Mais si, au soir du 28 mai 1871, les dernières résistances s'effondrent faces aux balles versaillaises, « l'idée est debout » (Victor Hugo). Et nombre de réformes de la III^{ème} République s'inspirent des tentatives de la Commune.

Aujourd'hui encore, les combats de la Commune restent d'une brûlante actualité. Les corps intermédiaires sont régulièrement ignorés et les aspirations et revendications des citoyen·nes sont souvent balayées avec mépris par nos dirigeant·es. Les lois de régressions sociales s'enchaînent les unes après les autres depuis de nombreuses années. L'égalité femmes/hommes est toujours en chantier. Dans une société contemporaine où le culte de l'argent et de l'individualisme engendrent le racisme et le fanatisme, il est encore temps de mettre en application l'espérance des communard·es d'une société plus juste, égalitaire et fraternelle.





vos délégué.es rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CT du 8 avril

Guide de déontologie : La loi de 2016 a renforcé l'obligation pour les employeurs de faciliter la transparence et lutter contre la corruption. A ce titre, le Département a mis en place un guide de déontologie qui reprend, dans plusieurs fiches, les notions et principes qui s'appliquent aux agent-es comme aux élu-es (laïcité, neutralité, discrétion professionnelle...). Ces fiches précisent aussi les questions du cumul d'activité, des conflits d'intérêts ou encore de l'institution d'un référent déontologue. Ce guide devra faire l'objet d'une large communication et il nous a été confirmé qu'agent-es et élu-es seraient formé-es sur ce sujet si sensible.

Pas de vote.

Plan Vélo : 2^{ème} dossier très consensuel de ce CT : la participation financière du Département pour l'usage du vélo et du covoiturage.

Cette participation concerne les agent-es qui utilisent leur vélo ou le covoiturage pour venir travailler. C'est une application d'un décret de décembre 2020 sur le versement du forfait mobilité durable (FMD). C'est une aide appréciable pour les collègues qui font le choix de ces modes de transport. Mais la question reste posée des agent-es habitant loin de leur lieu de travail avec peu de transport en commun ou de réseau sécurisé de pistes cyclables. SUD restera attentif à ce que ces collègues ne soient pas les oublié-es du soutien du Département.

Par ailleurs, on nous annonce le renforcement du système de location-vente de vélo électriques pour les agent-es (60 VAE pour 2021). C'est une bonne nouvelle car plusieurs collègues nous ont fait part de leur déception de ne pas avoir été retenu-es l'an dernier. **Vote POUR à l'unanimité.**

Information sur les Assistantes familiales (AF) : Cf. article en page 3.

CT du 11 mai

Service unifié (SU) : C'était le 2^{ème} passage de ce dossier après une 1^{ère} présentation en novembre dernier (voir notre Newsletter diffusée en décembre). Nous regrettons toujours que les prérogatives du Département disparaissent peu à peu avec le démantèlement du Parc. Pour autant, le fait que l'activité reste gérée par une structure publique est un moindre mal.

Mais quelques questions restent encore sans réponses. Les cycles de travail et le régime indemnitaire sont différents entre le département et le SDIS. Des agent-es seront donc amené-es à travailler dans une même unité mais dans des conditions différentes. Pour SUD, cela risque de compliquer la gestion des équipes.

De même, les règles d'intégration des agents ne sont pas encore connues. Elles seront étudiées plus tard avec le SDIS.

Comme souvent, les fiches de postes n'ont pas été présentées. Enfin, avec le temps, les intégrations et départs d'agents départementaux, l'équilibre Département/SDIS risque d'évoluer. Quel poids le Département gardera-t-il dans la prise de décisions ? SUD ne pouvait signer un chèque en blanc à l'administration sur ce dossier. **Vote : Abstention : 11 (SUD/CFDT) ; Contre : 4 (CGT/FO)**

Rôle Construction et Logistique (PCL) : Avec la mise en place du SU et de l'optimisation de la chaîne comptable, un projet de réorganisation du PCL nous a été présenté. Mais alors, quelle partie de bonneteau ! Entre les postes supprimés, transformés ou transférés, les déplacements de services ou d'activités d'une direction à l'autre ou la création d'unités nouvelles, il était difficile de ne pas se perdre dans les méandres de cette réorganisation !

SUD regrette que soit acté la disparition progressive du service ménage des bâtiments de Beauregard au profit de prestataires privés. Si M. Gillouard reconnaît que les conditions de travail des sociétés privées peuvent être « scandaleuses », il n'en précise pas moins que « le Département n'a pas vocation à participer à la lutte des classes » – nous n'en demandons pas tant ! – et que c'est aux syndicats de se battre pour améliorer les conditions de travail dans ce secteur... Heureusement, SOLIDAIRES n'a pas attendu cette invitation pour le faire !

Par ailleurs, une Unité de gestion des sites est créée pour, entre autres, coordonner au niveau départemental la gestion des déchets. Une belle idée, mais l'agent-e de catégorie B en charge du dossier aura-t-elle la légitimité nécessaire pour assurer cette coordination sur l'ensemble des services ? Vu le poids de la hiérarchie dans l'organisation départementale et malgré la bonne volonté affichée du pôle, nous restons sceptiques.

Enfin, là encore, pas de fiches de postes malgré les grands chambardements annoncés. **Vote : Abstention à l'unanimité**

Vaccinodrome au stade Robert Poirier : Un point a été fait sur l'organisation de la vaccination et la participation des agent-es de Département, notamment des CDAS. SUD s'est inquiété de cette charge de travail supplémentaire pour les infirmières et les puéricultrices alors que les équipes de PMI et Protection de l'enfance ont déjà fort à faire sur leurs missions ordinaires. Sans parler du casse-tête, cet été, lorsque les agent-es partiront en congés. On nous répond que cela ne représente que peu de jours par agent-e et que les missions seront priorisées... Dont acte. SUD relayera les difficultés à intégrer cette nouvelle charge de travail pour les collègues « volontaires » parfois sous pression de la hiérarchie.

Parallèlement, le Département met en place une prime forfaitaire de 70€ brut pour les agent-es mobilisé-es les week-ends et jours fériés. SUD note avec satisfaction que, contrairement à l'an dernier, le montant ne varie pas suivant le grade des agent-es. Notre avis était sollicité sur ce seul point. **Vote : Pour à l'unanimité**



ça bouge

dans les services départementaux

information sur les Assistantes familiales (AF) CT du 8 avril

Depuis de nombreuses années, SUD porte les revendications des AF concernant leurs conditions de travail et leur statut au sein de la collectivité et les accompagne au quotidien.

Dès le 1^{er} confinement, SUD a demandé que leur engagement soit reconnu pendant cette période particulièrement difficile et, notamment, que les frais exceptionnels engagés soient compensés et l'indemnité d'entretien revalorisée.

Une prise en charge partielle a été obtenue mais pas au-delà du 11 mai 2020. Pourtant, depuis un an, la situation ne s'est pas améliorée dans la prise en charge au quotidien des enfants. Les AF ont continué à assurer l'école à la maison avec peu de moyens, notamment l'impossibilité d'accéder aux cahiers de texte en ligne. Elles ont dû maintenir un protocole sanitaire exigeant.

La situation devient de plus en plus tendue, les AF sont épuisées. Les relais sont difficiles à mettre en place. Pour beaucoup, les congés d'été 2020 ont été annulés faute de solutions. La nouvelle procédure de pose de congés rend encore plus difficile la recherche de solution. La mission AF s'étant allégée de la procédure. De fait, les arrêts sont de plus en plus fréquents.

La création de la plateforme d'accueil devait permettre de fluidifier la recherche de places d'accueil. Le constat est édifiant, rien n'est fluidifié. Le vocabulaire change : le référent éducatif devient prescripteur et l'enfant, une fiche de saisine. L'adéquation entre le profil de l'enfant et le projet d'accueil de l'AF est oubliée tant la recherche de place est urgente. Et, attendre un nouveau bilan ne suffit pas, il y a urgence à agir.

Suite aux interpellations de SUD, le Président a répondu qu'il ne pouvait pas s'engager juste avant les élections départementales. Certes, mais notre demande n'est pas nouvelle et on nous avait déjà suggéré de patienter... Il est regrettable que les AF soient encore contraintes d'attendre avant d'espérer obtenir des améliorations. Et ce n'est pas d'entendre en CT que « les AF sont des piliers de la protection de l'enfance » qui suffira à les satisfaire.

Espérons que la future majorité qui sortira des urnes acceptera de prendre ce dossier à bras le corps dès le début de son mandat. En tout cas, SUD sera aux côtés des AF pour créer rapidement un groupe de travail et obtenir des résultats concrets.

Malifeu, le retour ! Pour la DSN, le SAFED et la PMI de Villejean

Contre toute attente le site de Malifeu va à nouveau accueillir des services du Département : la PMI de Villejean, la DSN et le SAFED. Ce déménagement est programmé sans que nous ayons de réelle lisibilité sur la manière d'occuper et de travailler dans ces bâtiments. Mais attention ! Les agent-es devront encore déménager dans 5 ans pour laisser la place aux élèves !

En attendant, même si les croquis et les dessins peuvent faire rêver, nos collègues ne sont pas dupes. On entend déjà la douce musique des opportunités offertes par le télétravail en imaginant des bureaux partagés (jusqu'à 11 postes dans ce projet !) et du Flex Office. Ces perspectives nous laissent imaginer comment nos environnements de travail seront pensés dans quelques années.

SUD demande que, même temporaires, ces locaux garantissent la sécurité des agent-es et de bonnes conditions de travail. Avant de penser aux espaces de détente, il faut prioriser des espaces de travail individuels, d'autant que les bureaux partagés sont loin de faire l'unanimité aujourd'hui. Et en plus des conditions de travail, il ne faut pas oublier les conditions d'accueil et d'accompagnement que le SAFED et la PMI de Villejean doivent apporter aux bretilien-nes.

commission action sociale du 27 mai

BP 2021 : pas de grande évolution des prestations et de leurs montants. Les tickets-resto pour les agent-es de collèges en permanence arriveront en juin. SUD a demandé que les agent-es obtiennent aussi lors de la fermeture des cantines liée au protocole sanitaire. Refus catégorique de l'administration. Les adhérent-es au contrat groupe garantie maintien de salaire et aux contrats labellisés de complémentaire santé évoluent peu. Mais de nouvelles règles de participation financière de l'employeur vont être mises en place.

Service social du travail : bilan tronqué par le confinement et l'arrêt non-remplacé d'1 des 2 AS. L'analyse confirme les bilans précédents avec une forte demande des agent-es des CDAS et des collèges. Augmentation sensible des non-titulaires. A contrario, les AF sont peu représentés. Leurs difficultés sont importantes (cf. encart). La crise sanitaire n'a pas entraîné d'explosion des situations mais cela risque de se voir plutôt en 2021.



honte au Département des Alpes-Maritimes !



La Direction de l'Enfance de ce département a remis à la Police aux frontières des jeunes réfugiés sans papiers évalués majeurs et sortant des bureaux de l'Aide Sociale à

l'Enfance. Cet acte insupportable et choquant témoigne d'une politique sociale nauséabonde à l'égard des sans-papiers.

Cet acte vise aussi à discréditer les travailleurs sociaux en les assimilant à des auxiliaires de police alors que leur action est conduite par une déontologie et guidée par l'assistance aux

personnes, quelle que soit leur nationalité.

SUD CT 35 avait alerté le président du Département 35 sur ce type de dérive possible en matière de contrôle migratoire avec l'usage du fichier biométrique AEM mis en place par l'Etat. L'exemple des Alpes-Maritimes nous donne malheureusement raison ! **La vigilance est de mise et SUD restera attentif à ce que cela ne se produise pas en Ille-et-Vilaine.**

Rappelons par ailleurs que Cédric Herrou militant de la vallée de la Roya apportant son aide humanitaire aux migrant-es, a été relaxé définitivement le 31 mars par la cour de cassation, confortant ainsi le principe constitutionnel de fraternité et de liberté d'aider autrui dans un but humanitaire.

une assistante sociale meurt dans l'exercice de ses fonctions

Le 12 mai, Audrey Adam, une CESF de l'Aube a été tuée par la personne âgée à qui elle venait en aide dans le cadre d'un accompagnement social.

Ce n'est pas la première fois que la profession est endeuillée. la liste s'allonge dramatiquement après Jacques Gasztowtt, éducateur tué en 2015 à Nantes en tentant de protéger une femme victime de violence, l'assassinat de l'éducatrice Marina Fuseau en octobre 2017 par une résidente du foyer où elle

travaillait à Poitiers, Morgane Nauwelaers, psychologue abattue le 26 août 2020, et Cyrille Pierreval, chef de service d'un CADA, tué par un pensionnaire le 19 février dernier à Pau.

Ce nouveau drame nous rappelle que la violence des personnes se tourne aussi contre les professionnel·les qui viennent en aide aux plus défavorisé·es. Et aussi, combien ces professionnel·les sont démuni·es face à des personnes qu'ils-elles aident ou protègent alors qu'elles basculent dans la violence.

audience syndicale : Solidaires confirme son implantation dans le secteur privé

Suite aux dernières élections professionnelles dans le privé, Solidaires confirme - avec **3,68% et 3000 voix de plus qu'en 2017** - son implantation au sein des entreprises et au plus près des salarié·es.

Alors que se profilent des menaces de nouvelles mesures antisociales, le rôle des organisations syndicales est de construire les mobilisations qui empêcheront ces nouveaux reculs sociaux. Si clivage il doit y avoir, il n'est pas entre syndicats

« représentatifs » ou non, mais bien entre ceux qui acceptent et accompagnent les politiques libérales et ceux qui les refusent et les combattent.

Dans les entreprises, les services et les administrations, Solidaires continuera de mettre en œuvre un syndicalisme de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des salarié·es et transformation de la société.



information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à Sud

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :